



Cas complexe et urgent

Par **Alberto**, le **03/04/2008** à **11:43**

Bonjour,

Mon cas est, je pense, assez complexe.

J'ai depuis courant 2005 un découvert au près de ma banque ...

Découvert représenté par environ 90 % d'agios et autre frais! total 1700 €

Ma banque dispose depuis début 2006 d'un titre exécutoire d'injonction à payer par le biais un huissier de justice.

Titre auquel je n'ai jamais fait opposition ...

Je suis donc convoqué au tribunal en vue d'un saisie sur salaire.

Etant mis sur le faite accomplie par cette convocation, je me suis réveillé presque 3 ans après et je me suis renseigné.

La Banque aurait du me proposé un échéancier au bout de 3 mois de découvert, à défaut elle n'aurait pu prétendre à aucun frais.

Je n'ai pas eu cette proposition, et malgré ça elle a continué a me prendre des frais et a même obtenue l'injonction.

Pour résumer elle a obtenu du tribunal ma condamnation à payer une somme qu'elle a obtenu sans respecter la loi. Mais je n'ai pas contesté dans le mois impartie.

Quels sont mes chances de faire valoir mes arguments ?

Merci